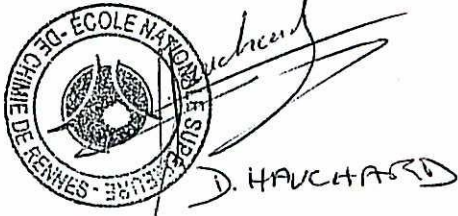


APPLICATION DES TRAVAUX ENTREPRIS/ :

Les travaux entrepris s'inscrivent dans le cadre de la préparation de l'habilitation universitaire à diriger les travaux de recherche.

**VISA DU DIRECTEUR
OU CORRESPONDANT
DU STAGE**



**SIGNATURE DU
BENEFICIAIRE DU STAGE**



NB/ : Rapport à établir en 02 exemplaires dont - 01 exemplaire à déposer au niveau du département concerné.

- 01 exemplaire au niveau du vice rectorat chargé de la Post-Graduation et de la Recherche
